

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 23696

Numéro SIREN : 538 013 210

Nom ou dénomination : 61 PARIS NATION HOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 81429



20180814292017

DATE DEPOT : 07/08/2018

N° DE DEPOT : 81429

N° GESTION : 2011B23696

N° SIREN : 538013210

DENOMINATION : 61 PARIS NATION HOTEL

ADRESSE : 96 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2017

61 PARIS NATION HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 96, boulevard Haussmann
75008 PARIS
538 013 210 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

(Affectation du résultat)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 240.678 € en totalité au compte "Report à nouveau".

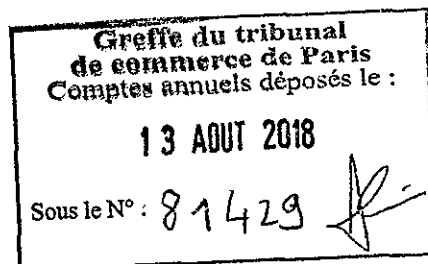
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme



La Présidente
SAS RISPA
Représentée par sa Présidente
GROUPE ALFA FINANCES
Elle-même représentée par Monsieur Jean-Bernard FALCO



CARMYN

61 PARIS NATION HOTEL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 000 Euros

Siège Social : 96, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS

RCS PARIS 538 013 210

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

* * * *

Aux associés de la société 61 PARIS NATION HOTEL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 61 PARIS NATION HOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



1 rue de Thann
75017 Paris
T : 01 44 40 88 88
F : 01 44 40 88 89

S.A.S. au capital de 1.000 euros
R.C.S. : 769 954 161 PARIS
Siret : 769 954 161 00012
Code NAF 6920Z
TVA intracommunitaire FR 11 769 954 161

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3

CARMYN

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de service interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

5

CARMYN

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 20 mars 2018

CARMYN



Enguerrand BOISSONNET

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

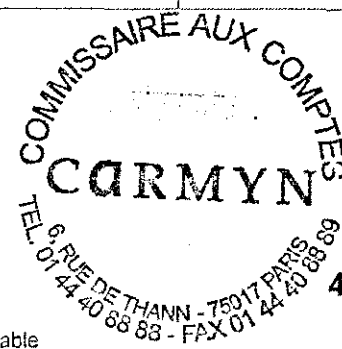
Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	17 724	17 724		5 397
Fonds commercial (1)	3 411 750		3 411 750	3 411 750
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	550 000		550 000	550 000
Constructions	3 624 380	1 144 171	2 480 209	2 603 105
Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 684	69 610	75	11 185
Autres immobilisations corporelles	1 544 530	906 027	638 503	796 856
Immobilisations corporelles en cours	15 037		15 037	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	762		762	762
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 233 868	2 137 532	7 096 336	7 379 055
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 468		4 468	4 772
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	16 063		16 063	15 234
Autres créances	47 294		47 294	116 464
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	56 371		56 371	21 208
Charges constatées d'avance (3)	1 699		1 699	2 226
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 896		125 896	159 904
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 359 764	2 137 532	7 222 232	7 538 959
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
 9 RUE DE THANN - 75017 PARIS
 TEL: 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 607 324	-1 210 053
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-240 678	-397 271
Subventions d'investissement	150	750
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-347 852	-106 574
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 949 779	4 208 551
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 329 304	3 142 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 532	130 401
Dettes fiscales et sociales	131 620	143 425
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 358	8 732
Autres dettes	27 490	12 279
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 570 084	7 645 534
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 222 232	7 538 959
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 845 989	6 939 857
(1) Dont à moins d'un an (a)	724 095	705 677
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 292	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	69 354	62 276
Production vendue (biens)		358
Production vendue (services)	1 222 833	1 045 772
Chiffre d'affaires net	1 292 187	1 108 406
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 026	12 887
Autres produits	358	618
Total I	1 296 571	1 121 911
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	40 999	35 548
Variations de stock	304	1 502
Achats de matières premières et autres approvisionnements	10 924	8 533
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	497 895	433 192
Impôts, taxes et versements assimilés	19 489	21 193
Salaires et traitements	342 576	352 079
Charges sociales	86 540	92 798
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	315 549	321 023
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	8 175	6 882
Total II	1 322 451	1 272 749
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-25 880	-150 838
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	215 476	246 387
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	215 476	246 387
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-215 476	-246 387
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-241 356	-397 225

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
 9 RUE DE THANN - 75017 PARIS
 TEL 01 44 40 88 88 - 01 44 40 88 89

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	78,72	
Sur opérations en capital	600,00	600,00
Total produits exceptionnels (VII)	678,72	600,00
Sur opérations de gestion		646,00
Total charges exceptionnelles (VIII)		646,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	678,72	-46,00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 297 249,94	1 122 511,15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 537 927,47	1 519 782,09
BENEFICE OU PERTE	-240 677,53	-397 270,94

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
8, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 61 PARIS NATION HOTEL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 7 222 232 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 240 678 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

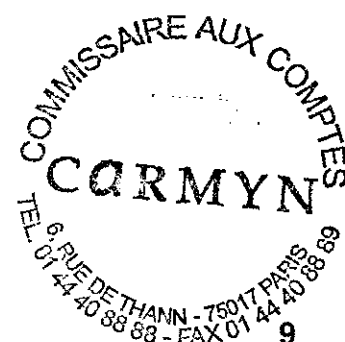
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,48 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %

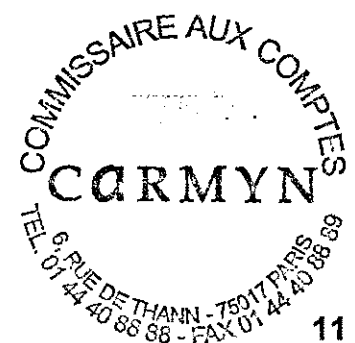
Règles et méthodes comptables

- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 23 966 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société RISPA qui détient à 99,99 % la société 61 PARIS NATION HOTEL a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 01/01/2016.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	3 411 750			3 411 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 724			17 724
Immobilisations incorporelles	3 429 475			3 429 475
- Terrains	550 000			550 000
- Constructions sur sol propre	3 531 038	7 350		3 538 388
- Constructions sur sol d'autrui	45 735			45 735
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 258			40 258
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 684			69 684
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 376 985	5 660		1 382 645
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	157 102	4 783		161 885
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		15 037		15 037
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 770 801	32 830		5 803 631
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	762			762
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	762			762
ACTIF IMMOBILISE	9 201 038	32 830		9 233 868



Notes sur le bilan

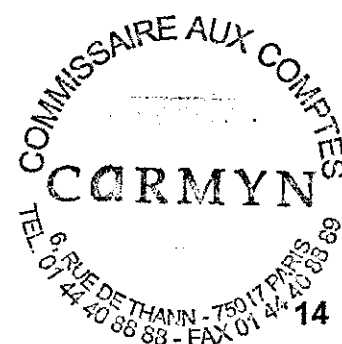
Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		32 830		32 830
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		32 830		32 830
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	182 939
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 228 811
Total	3 411 750



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 327	5 397		17 724
Immobilisations incorporelles	12 327	5 397		17 724
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	928 703	129 630		1 058 333
- Constructions sur sol d'autrui	45 735			45 735
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	39 488	615		40 103
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 500	11 110		69 610
- Installations générales, agencements aménagements divers	613 232	141 904		755 136
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	123 998	26 893		150 891
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 809 656	310 152		2 119 808
ACTIF IMMOBILISE	1 821 983	315 549		2 137 532

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 65 057 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	16 063	16 063	
Autres	47 294	47 294	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 699	1 699	
Total	65 057	65 057	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	30 536
Total	30 536

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 000,00 € décomposé en 150 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 570 084 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 292	3 292		
- à plus de 1 an à l'origine	3 946 487	376 333	1 599 913	1 970 241
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 532	120 532		
Dettes fiscales et sociales	131 620	131 620		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 358	11 358		
Autres dettes (**)	3 356 794	80 959	3 275 835	
Produits constatés d'avance				
Total	7 570 084	724 095	4 875 748	1 970 241
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	260 055			
(**) Dont envers les associés	3 329 304			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 939 764	5 100 000	7 095 574
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 939 764	5 100 000	7 095 574

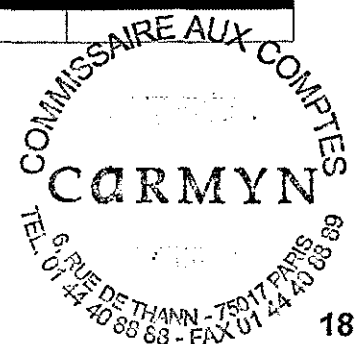
Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	35 759
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	6 723
Intérêts courus C/C RISPA	53 468
Dettes provis. pr congés à payer	29 703
Charges sociales s/congés à payer	8 911
Etat - autres charges à payer	11 096
Total	145 660

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 699		
Total	1 699		



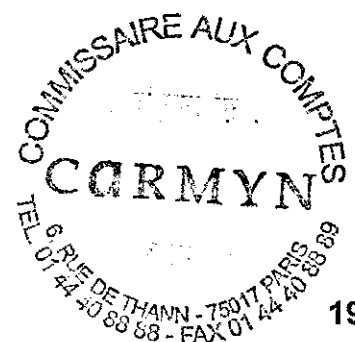
 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 11 550 €

Honoraires des autres services : 0 €



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 21 507 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.